



sacrée soirée.
BRIGADE · HÔTELLERIE · RESTAURATION

QUI SOMMES NOUS?

Sacrée Soirée est une agence de placement proposant des missions ponctuelles, temporaires ou permanentes. Les rôles sont ouverts aux candidats expérimentés comme aspirants dans les domaines du service et de la cuisine.

Vous souhaitez rendre votre expérience au Québec encore plus inoubliable? Rejoignez notre brigade et prenez part à une aventure humaine et enrichissante.

BIENVENUE AU QUÉBEC!



127 rue Saint-Pierre
Bureau #010
Montréal, QC, H2Y 2L6

info@sacreesoiree.com

514-524-9905



« La préparation prime l'action »

GUY ZIMMERLICH

Le Québec est une société riche de sa diversité qui accueille chaque année des personnes venues du monde entier. La **tolérance** et le **respect** de l'autre sont des principes fondamentaux.

Grâce à ce petit guide, votre installation se fera en douceur. Nous vous expliquerons les différents thèmes qui vous aideront dans la vie de tous les jours, mais aussi chaque étape à suivre dès votre arrivée.

SOMMAIRE

01

Mes premiers pas au Québec

02

Le travail

03

Le logement

04

Les déplacements

05

Nourriture et Taxes

06

Téléphone et Internet

07

Les impôts

08

L'éducation

09

Quelques notions de culture
Canadienne

Annexes: numéros utiles

O1 MES PREMIERS PAS AU QUÉBEC

I. OBTENIR SON NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

La 1ère chose à faire à votre arrivée est d'obtenir votre NAS car il vous permet de travailler, de payer vos impôts, d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir certaines prestations gouvernementales. Il est composé de 9 chiffres. Il est unique et strictement **confidentiel**, il faut donc le conserver dans un lieu sûr. Il est important de ne le communiquer à personne, sauf à votre employeur et au gouvernement. Votre NAS commence par un 9, ce qui veut dire que vous êtes un résident temporaire ! La première demande de NAS est entièrement gratuite.

Pour l'obtenir, c'est simple : vous devez vous rendre en personne dans un centre **Service Canada**. Les centres sont très nombreux, il vous suffit de consulter le site de Service Canada et d'entrer votre code postal pour savoir quel centre est le plus proche de chez vous (cliquez [ici](#)).

VOUS AVEZ BESOIN DE :

- ✓ Passeport valide
- ✓ PVT (Permis Vacances-Travail)
- ✓ Permis de travail (si jeune pro ou stage coop)
- ✓ Permis d'études (si étudiant)

Une fois les documents fournis, vous obtiendrez un reçu avec votre NAS inscrit dessus.



QUELLE ADRESSE INSCRIRE POUR LA DEMANDE?

Si vous n'avez pas encore trouvé de logement fixe (ce qui est le cas de la grande majorité des nouveaux arrivants), vous pouvez tout à fait donner l'adresse de votre hôtel, de votre Airbnb ou d'un ami.

II. OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE



CHOIX DE VOTRE BANQUE

Dès votre installation, vous aurez besoin d'avoir rapidement un compte bancaire pour faire vos achats courants mais surtout pour recevoir votre salaire. Pour cela, vous avez le choix d'ouvrir un compte soit en ligne, soit en présence dans une succursale.

Vérifiez auprès de votre banque française si elle a un **partenariat** avec une banque canadienne. Cela pourrait vous permettre, notamment, de ne pas payer de frais si vous retirez de l'argent avec votre carte bancaire une fois sur place.

Certaines banques proposent des ouvertures de compte en ligne depuis votre pays d'origine. Si vous optez pour cette solution, assurez-vous de le faire dans un délai raisonnable (par exemple, **2/3 semaines avant votre départ**). Cependant, ne faites pas l'ouverture des mois à l'avance pour la simple raison que vous avez un temps limité pour finaliser l'ouverture sur place et fournir vos papiers (permis de travail, passeport valide...).

Pour choisir sa nouvelle banque, vérifiez surtout si la banque a des avantages pour les nouveaux arrivants. Les banques comme **Desjardins** et **Banque Nationale** proposent des comptes « nouveaux arrivants » qui vous offrent, par exemple, les frais de cartes ou de transactions pendant un, deux, voire trois ans. N'oubliez pas de demander à votre conseiller.

VOUS AVEZ BESOIN DE :

- ✓ Permis de travail ou d'études
- ✓ Passeport valide
- ✓ Adresse postale
- ✓ NAS

CARTES BANCAIRES



Contrairement à la plupart des pays européens, il existe **2 cartes bancaires** au Canada avec des fonctions bien distinctes.

LA CARTE DE DÉBIT

Dès l'ouverture de votre compte, vous obtiendrez une carte de débit qui vous permettra de payer vos courses à l'épicerie, vos achats dans les magasins ou de retirer de l'argent au guichet automatique.

Le montant que vous avez utilisé sera directement déduit de l'argent disponible sur votre compte.

! En revanche, cette carte ne vous permettra pas de faire des achats sur internet.

LA CARTE DE CRÉDIT

La carte de crédit vous sera directement proposée, mais elle vous sera envoyée plus tard.

! Attention, celle-ci est liée à un **crédit**, c'est-à-dire de l'argent que la banque vous prête avec des **intérêts** très élevés et qu'il faut rembourser dans un délai court. Si vous souhaitez la prendre, utilisez-la avec la plus grande prudence et soyez conscient de ce que vous pouvez dépenser selon vos capacités financières. Cette carte permettra, dès sa mise en place, l'ouverture d'un **dossier de crédit** à votre nom auprès des agences de crédit canadiennes et de constituer votre **cote de crédit**. Il est recommandé de ne jamais retirer de l'argent avec votre carte de crédit car les taux d'intérêts sont appliqués immédiatement. Par contre, il est recommandé d'utiliser sa carte de crédit **régulièrement**, mais **raisonnablement**.

COTE OU HISTORIQUE DE CRÉDIT, QUÉSACO?



C'est votre **réputation financière** qui vous suivra à chaque fois que vous souhaitez acheter/louer une voiture ou un logement, ou demander un emprunt.

Il faut donc essayer de vous bâtir une bonne cote de crédit avec quelques règles simples : payer vos factures et vos emprunts à temps, emprunter uniquement selon votre **capacité à payer**, utiliser seulement une partie du crédit disponible sur votre carte de crédit et limiter le nombre de demandes ou d'augmentation de crédit

III. S'INSCRIRE AU CONSULAT

DE VOTRE PAYS





Il est important de s'inscrire à votre consulat quand vous souhaitez vivre dans un pays étranger, même de façon temporaire.

L'inscription est souvent **rapide** et **gratuite** et vous permettra de vous faire immatriculer pour faciliter vos démarches administratives (par exemple, si vous perdez votre passeport, vous serez déjà enregistré sur les fichiers).

S'INSCRIRE

1  [http:// **Service-Public.fr**](http://Service-Public.fr)

2 **SCANNEZ CES DOCUMENTS :**

-  Votre carte d'identité ou votre passeport (en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans)
-  Un justificatif de résidence dans la circonscription
-  Une photo d'identité
-  Optionnel : la justification de la situation au regard du service national si vous avez entre 18 et 25 ans

Vous obtiendrez alors une « **carte d'inscription consulaire** » valable au maximum cinq ans et renouvelable si besoin. Votre carte sera disponible au format électronique sur le site service-public.fr et vous pourrez l'imprimer dès que vous en aurez besoin.

IV. S'INSCRIRE LA RAMQ : Régie d'Assurance Maladie du Québec

L'accès aux soins est **gratuit et universel**.



QUI PEUT DEMANDER UNE CARTE D'ASSURANCE MALADIE ?

TRAVAILLEURS TEMPORAIRES DE PLUS DE 6 MOIS

- ✓ Travailleurs détenteurs d'un permis de travail
- ✓ Travailleurs détenteurs d'un permis Jeune Professionnel

ÉTUDIANTS

- ✓ Étudiants détenteurs d'un permis d'études
- ✓ Travailleurs détenteurs d'un permis Stage Coop
- ✗ Détenteurs d'un PVT (Permis Vacances-Travail) *

* L'accès à la RAMQ n'est pas disponible aux PVTistes car ils doivent disposer d'une assurance couvrant la totalité de leur séjour.

LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE

Elle vous permet d'obtenir les soins de santé qui sont couverts par le régime public de l'assurance maladie. Par exemple, vous n'aurez pas à payer une consultation chez un médecin généraliste, appelé aussi médecin omnipraticien ou médecin de famille.

FAIRE LA DEMANDE

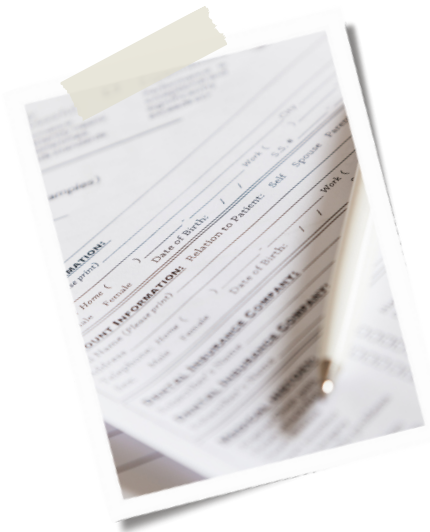
Pour obtenir cette carte, il faut d'abord obtenir et remplir un **formulaire d'inscription**. Vous pouvez soit :

☎ Appeler le **+1 (800)-561-9749**

OU

🖱 <http://> Prendre rendez-vous sur le site de la **RAMQ**.

Assurez-vous de donner une adresse où vous pouvez recevoir du courrier et prenez surtout en compte les **délais** qui peuvent être plus ou moins longs. En attendant d'avoir votre adresse fixe, vous avez aussi la possibilité de **louer une case** poste pour la livraison de votre courrier ; il s'agit d'un moyen sûr et confidentiel. Vous trouverez toutes les informations sur le site de [Poste Canada](http://PosteCanada.ca).



À réception du formulaire, faites attention à bien le **remplir** et **insérer** tous les documents demandés pour éviter tout retard. Il faudra ensuite tout envoyer par **la poste** en respectant la date limite inscrite sur le courrier ou le formulaire.

À la suite du traitement de votre dossier, la RAMQ vous enverra dans cet ordre :

- 1 Une lettre indiquant la date à laquelle vous pourrez bénéficier du régime d'assurance maladie
- 2 Votre carte d'assurance maladie

Présentement et depuis la Covid, la photo ainsi que la signature ne sont plus obligatoires sur la carte.

IMPORTANT !

Si vous êtes ressortissant d'un pays ayant conclu un accord avec le Québec comme la France, pensez à faire certaines démarches avant votre départ (par exemple, demander le formulaire SE 401-Q-207 à votre Caisse d'assurance maladie en France) afin d'éviter la carence de 3 mois.

Pour les autres pays qui n'ont pas d'accord, le délai de carence de 3 mois sera appliqué.

On vous conseille donc de prendre une **assurance privée** dans votre pays d'origine pour couvrir vos frais de santé ces premiers mois au Québec.



QUELQUES ASTUCES

Obtenir un rendez-vous avec un médecin peut parfois être difficile. D'un autre côté, se rendre à l'urgence de l'hôpital coûte très cher si vous n'avez pas la carte RAMQ et l'attente peut durer de longues heures.

Ici, le 1er réflexe à avoir lorsqu'on est malade (rhumes, angines, allergies et petits maux courants) est d'aller à la **pharmacie** la plus proche. Au comptoir d'accueil, il vous suffit d'expliquer vos symptômes au pharmacien qui vous conseillera sur les médicaments les plus adaptés... Certes des médicaments **sans ordonnance**, mais assez efficaces pour la majorité des petites maladies. 🤊

Pensez aussi à télécharger l'application [Doctr.ca](https://doctr.ca) qui répertorie les hôpitaux et les cliniques du Canada et vous informe des temps d'attente et des taux d'occupation.

V. ASSURANCE MALADIE PVT

Pour rappel, l'accès à la RAMQ n'est pas disponible pour les PVTistes.

Les personnes ayant obtenu un PVT au Canada doivent donc souscrire à une assurance avant d'arriver sur le territoire et ce pour la durée totale de leur PVT.

EXEMPLE

ASSURANCE D'UNE DURÉE DE 6 MOIS = PVT DE 6 MOIS

- ! Il est **obligatoire** de souscrire une assurance santé de 2 ans pour obtenir un PVT de 2 ans.
- ! Il est impossible de **prolonger** un PVT une fois que celui-ci a été émis à la frontière, même s'il ne dure que 6 mois...

Si vous n'utilisez pas la totalité de votre PVT, les assurances PVTISTES vous rembourseront le prorata non utilisé.

QUELLE ASSURANCE CHOISIR ?



Plusieurs assurances existent, nous vous conseillons de les comparer en fonction :

- Du plafond de remboursement
- De la franchise
- Du taux de remboursement
- De la responsabilité civile incluse
- Du remboursement au prorata si non utilisation des 2 années payées



I. QUELQUES PRINCIPES

Au Québec, **30h** de travail par semaine sont considérées comme un **temps plein**. Cependant, une semaine normale de travail est d'environ 40h. Au-delà de ce nombre d'heures, la rémunération est à temps supplémentaire, soit 1.5 fois votre salaire horaire.

VOS DROITS

Vous avez droit à des **congés payés** dont la durée est calculée en fonction du nombre de mois de travail cumulés.

Il existe aussi **8 jours fériés** par an qui peuvent être chômés, ou travaillés dans le milieu de l'hôtellerie et la restauration.



II. LE CONTRAT DE TRAVAIL

Cela pourrait sembler étonnant pour certains immigrants, mais le contrat de travail au Québec peut être écrit ou oral.

Quoiqu'il en soit, l'employeur est tenu de respecter les bases du contrat de travail fixées par le **Code Civil du Québec** et la **Loi sur les Normes du Travail**.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

CONTRAT TEMPORAIRE

contrat à durée déterminée

CONTRAT PERMANENT

contrat à durée indéterminée

sacrée soirée.

En tant qu'**agence de placement** dans les domaines de l'hôtellerie, restauration et événementiel, **Sacrée Soirée** vous offre l'opportunité d'effectuer ces types de mandats (ponctuels, temporaires, voire permanents).



LES PETITS ++ sacrée soirée.

- + Vous choisissez vos horaires en fonction de vos intérêts et de vos disponibilités

- + Vous faites partie de la brigade (famille) Sacrée Soirée
- + Vous vivez une aventure humaine et enrichissante où des perspectives d'évolution sont possibles

Rendez-nous visite **en personne**, ou prenez rendez-vous **en ligne**, nous répondrons à vos questions avec plaisir !

LE PRÉAVIS

En cas de rupture, l'employeur et l'employé doivent respecter un préavis qui varie selon l'ancienneté du salarié. En l'absence de convention collective ou de mention particulière au contrat de travail, le préavis de cessation d'emploi doit être remis dans le délai minimal prévu par la loi sur les normes du travail.

III. VALEUR AU TRAVAIL

Au Québec, la notion de compétences est valorisée : un employeur sera tout autant intéressé par vos **compétences** que par vos diplômes. Vos compétences peuvent être par exemple la communication, le relationnel, l'esprit d'initiative ou le leadership.

UNE VALEUR IMPORTANTE DANS LE MILIEU DU TRAVAIL EST **L'ESPRIT D'ÉQUIPE**

ÉQUIPE ÉQUIPE
ÉQUIPE ÉQUIPE
ÉQUIPE ÉQUIPE
ÉQUIPE ÉQUIPE
ÉQUIPE ÉQUIPE

Il est attendu de vous que vous **collaboriez** avec vos collègues : si certains obstacles sont rencontrés, votre employeur appréciera que vous proposiez des solutions. Vous pouvez exprimer les problèmes rencontrés mais pensez à le faire de manière **constructive**, jamais dans la confrontation ou dans le reproche. Réfléchissez plutôt à des solutions à proposer à l'équipe.

Votre employeur attendra de vous que vous soyez autonome et responsable. Agissez avec simplicité et ouverture d'esprit avec vos collègues.



UNE AUTRE NOTION IMPORTANTE EST LA **PONCTUALITÉ**

On attendra de vous que vous respectiez vos horaires de travail : arrivez et partez à l'heure fixé par votre supérieur. Faire des heures supplémentaires ou rester tard au travail alors que rien ne le justifie peut être mal interprété.

IV. LES RELATIONS AU TRAVAIL

FEMMES



HOMMES

Au Québec, les relations entre les hommes et les femmes sont plus **égalitaires** ; les femmes occupent des postes à tous les niveaux de la hiérarchie.

Il faut noter aussi que les rapports avec son patron sont moins formels et officiels que dans d'autres pays. Les relations sont beaucoup moins pyramidales. Cependant, cette accessibilité ne doit pas être confondue avec de la familiarité, même si la conversation est cordiale et détendue. Le **tutoiement** qui vient rapidement ne veut pas dire que vous êtes amis. Les divergences de points de vue s'expriment de manière implicite et jamais de manière directe avec effusion de voix. Un conflit se réglera avec la recherche d'un compromis. La critique se veut **constructive** mais aussi **positive**.



LE LOGEMENT AU QUÉBEC

I. TROUVER SON 1ER LOGEMENT

Vous devrez vous trouver un logement à votre arrivée au Québec. Rassurez-vous, il est beaucoup plus facile de trouver un logement au Canada qu'en France : les formalités administratives sont vraiment allégées. Vous trouvez l'appartement qui vous plaît, vous mettez d'accord avec le propriétaire, vous signez le bail, et voilà ! Pas besoin d'avoir de garants, ni de payer des frais d'agence.

! Un propriétaire ne peut pas vous demander de caution, c'est illégal de demander 1 mois de loyer en plus. La notion de garant n'existe pas au Québec.

Pour commencer, il est recommandé de trouver d'abord un **logement temporaire** (sous-location, Airbnb, auberge de jeunesse). Vous pourrez ainsi prendre le temps nécessaire pour évaluer vos besoins.

OÙ ET COMMENT TROUVER UN LOGEMENT ?

- Consulter les sites des petites annonces en ligne (Kijiji, MarketPlace)
- Rejoindre des groupes Facebook de recherche de logement
- (Logement à louer Montréal, Logement Montréal, pvtistes à Montréal : logement et colocations)
- Regarder sur Airbnb pour quelque chose de temporaire, mais attention, cela peut être plus cher !
- Prendre contact avec un courtier en immobilier spécialisé dans l'expatriation France – Québec. Noémie, une de nos employée en interne vous recommande Julien Beaumier



Nous vous conseillons de ne pas signer d'entente à long terme depuis l'étranger. Il vaut mieux visiter le logement sur place afin d'être sûr qu'il vous correspond vraiment.

II. VOCABULAIRE DU LOGEMENT AU QUÉBEC

HYDRO

signifie l'électricité (et non l'eau), c'est la compagnie d'électricité Québécoise Hydro Québec.

CONDO

est l'abréviation de « condominium ». Ce sont généralement des appartements récents.

LAVEUSE

désigne le lave-linge

POÊLE

désigne la cuisinière

SÈCHEUSE

désigne le sèche-linge

3 ET ½, 1 200 PIEDS CARRÉS

Au Canada, vous ne verrez pas la surface en m². On indique plutôt le **nombre de pièces** : un 3 et ½ est par exemple un appartement composé de 3 pièces (chambre, salon et cuisine) et le ½ est la salle de bain (qui compte pour une demi-pièce).

III. L'ASSURANCE LOGEMENT

Elle n'est pas obligatoire au Canada, cependant il est plus que prudent d'en souscrire une (généralement proposée par votre banque). Sans assurance, les cas d'inondation ou de vol seront à votre charge, avec des frais pouvant s'élever à des milliers de dollars.

Pour une assurance locative, il faut compter environ 30\$ par mois.



I. DÉPLACEMENT EN AUTO



Pour conduire une voiture (auto au Québec), une motocyclette ou un scooter, vous devez détenir un permis de conduire. Votre permis (même présenté avec le permis international) n'est valable que **3 ou 6 mois** (selon les provinces) sur le territoire canadien ! Pour le Québec, étant donné que vous êtes un travailleur temporaire, votre permis est valable 6 mois.

LE PERMIS DE CONDUIRE

Si votre pays d'origine n'a aucune entente avec le Québec, vous devez absolument passer votre permis de conduire ici.

Dans le cas contraire (par exemple, la France, la Belgique ou la Suisse), vous avez la possibilité **d'échanger** votre permis en permis de conduire Québécois.

ÉCHANGER SON PERMIS

- 1  Prendre rendez-vous sur le site de la **SAAQ** *
- 2 Amener les justificatifs demandés 
- 3 Payer les frais associés

Par la suite, vous recevrez les **frais annuels** à payer juste avant votre anniversaire !


* Société de l'Assurance Automobile du Québec



Au Québec, vous pourrez **garder** votre permis de conduire de votre pays mais il est **interdit** d'utiliser les 2 permis en même temps. Gardez donc votre ancien permis à votre domicile.

ACHETER UNE VOITURE

Si vous vous décidez d'acheter une voiture chez un particulier, il est important de faire une inspection chez un garagiste pour ne pas avoir de mauvaise surprise. Cela n'est pas obligatoire, mais cela pourra vous éviter de mauvaises surprises.

 Demandez aussi à votre garagiste de vérifier le **Numéro d'Identification du Véhicule** : c'est une **combinaison de 17 chiffres** et **lettres** qui se trouve soit sur les papiers d'immatriculation, soit

sur le tableau de bord, soit sur la portière du conducteur. De cette façon, vous serez certain que la voiture n'a pas été volée.



Au Québec, la sécurité routière est très importante et plusieurs mesures sont mises en place. Nous vous invitons à consulter le **site internet** du gouvernement sur la sécurité routière pour ne pas être pris en infraction.

Voici deux points importants parmi tant d'autres :

LA CONDUITE AVEC DES FACULTÉS AFFAIBLIES, QUE CE SOIT SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL (TAUX SUPÉRIEUR À 80 MG D'ALCOOL PAR 100 ML DE SANG), DE DROGUE OU DE CERTAINS MÉDICAMENTS, CONSTITUE UN ACTE CRIMINEL.

LES PNEUS HIVER SONT OBLIGATOIRES ENTRE LE 1ER DÉCEMBRE ET LE 15 MARS.

ASSURANCE ET IMMATRICULATION

Une fois l'achat effectué, vous devez prendre obligatoirement une assurance automobile que vous avez la possibilité de choisir auprès de votre **banque** ou d'une **compagnie d'assurance**.

Pour ceux qui ont déjà eu un véhicule en France ou en Belgique, n'hésitez pas à demander à votre ancien assureur votre contrat, pour prouver aux assurances canadiennes que vous avez déjà de l'expérience.



Ce serait peut-être utile si vous comptez négocier votre contrat au Canada. Pour trouver l'assurance la moins chère, il faut demander des devis un peu partout (y compris à votre banque) ou le faire en ligne, ce qui vous fera gagner du temps.

- 1 Contrat d'assurance souscrit ✓
- 2 Immatriculation

Une fois que vous avez souscrit votre contrat d'assurance, il faut vous rendre à la SAAQ. Vous devrez alors payer des taxes (en fonction de l'Argus), les frais d'immatriculation ainsi qu'une assurance supplémentaire et obligatoire pour les dommages corporels. Vous devez prouver que votre voiture est assurée au moins au tiers.

L'AUTOPARTAGE

Si vous vivez à Montréal ou Québec, vous avez également la possibilité de louer une voiture en autopartage via l'entreprise "Communauto". Il existe des offres avec ou sans abonnement, pour des locations intra-urbaines ou pour voyager quelques jours. Trouvez votre véhicule et choisissez-le via l'application.



À noter que pour s'inscrire, il est demandé un permis de conduire local, une carte de crédit locale, que vous n'aurez donc pas forcément les premières semaines suivant votre arrivée.

II. AUTRE MOYENS DE TRANSPORT EN VILLE

TRANSPORT EN COMMUN À MONTRÉAL, LA STM (Société de Transport de Montréal)



La STM gère les transports en commun montréalais et propose différents abonnements que vous pouvez consulter sur leur site.



La carte Opus (équivalente au Pass Navigo) vous permet de prendre un abonnement de type mensuel ou annuel.

Le réseau comprend 4 lignes de métro et de nombreuses lignes de bus. Il est possible de faire une correspondance entre le métro et le bus (et vice versa) avec son ticket. Les lignes de bus sont divisées entre les réseaux locaux (les lignes 10 à 249, comportant plus d'arrêts) et les lignes express (les lignes 400, ne desservant que les arrêts importants).

LE VÉLO À MONTRÉAL

Le cyclisme est très répandu à Montréal. Il existe de nombreuses voies cyclables sécurisées et bien aménagées.

LE VÉLO BIXI Équivalent aux Vélib à Paris

- 99\$ pour la saison (avril à novembre)
- 34\$ le mois
- 5.25\$ la journée



III. DÉPLACEMENTS EN RÉGION

Vous avez plusieurs options afin de vous déplacer en dehors de Montréal :

LOUER UNE VOITURE

Via une entreprise de location de voiture, avec votre abonnement Communauto (autopartage) ou le site de location de voiture entre particuliers [TURO](#).

PRENDRE LE TRAIN

Vous pouvez également prendre le train avec [VIA Rail](#), même si au Canada les trains peuvent être lents et coûteux.

PRENDRE LE BUS

Prendre le bus est souvent plus pratique, plus rapide et moins coûteux que le train. [Greyhound](#), [Coach Canada](#) et la low cost [Megabus](#) offrent de nombreuses destinations au Canada et aux États-Unis, mais desservent surtout l'Ontario et le Québec. Dans la région de Québec, il y a surtout [Orléans Express](#) et [InterCar](#) ou Autobus Galland pour Mont Tremblant.



I. FAIRE SES COURSES

NOURRITURE



Quand on arrive dans un nouveau pays, les magasins sont souvent des endroits assez dépaysants : on y trouve de **nouvelles marques**, une autre façon de se nourrir et de **nouvelles habitudes** à acquérir. Au Canada vous pouvez aller « faire votre épicerie » dans des supermarchés (Maxi, IGA, Metro, PA, Walmart...), dans des fruiteries ou épiceries de quartier...



Prenez le temps de **comparer**, **tester** et **essayer** de nouvelles choses. Certains produits peuvent vous paraître très chers, mais les produits importés sont plus taxés et donc plus chers.

ACLCOOL ET TABAC

AU CANADA, LA VENTE D'ALCOOL EST RÈGLEMENTÉE PAR L'ÉTAT.



CHAQUE PROVINCE POSSÈDE SA RÉGIE DES ALCOOLS

Pour acheter de l'alcool, vous devrez donc vous rendre dans des magasins publics.

Dans la province du Québec, vous pourrez vous rendre dans les **SAQ** (Société des Alcools du Québec). Vous pouvez cependant trouver des bières et quelques références de vins en dehors des SAQ, dans des supermarchés et dépanneurs.



Les « **dépanneurs** » sont de petites épiceries de quartier ouvertes tard le soir et offrant des articles de première nécessité (lait, huile, œufs...) mais aussi des boissons, chips, bières ou cigarettes.

Au Québec, il est interdit de fumer dans les lieux publics, bars et restaurants, ainsi que sur les terrasses. Vous devez être dans un rayon de **9 mètres** autour des restaurants, des immeubles d'habitations, des écoles....



PHARMACIE

Les pharmacies qui ne vendent que des médicaments, sont rares au Québec.

La plupart du temps, elles se retrouvent dans des enseignes telles que **Jean Coutu** ou **Pharmaprix** qui ont un comptoir de pharmacie au fond du magasin (avec ordonnance). Dans cet espace au fond, vous aurez également la possibilité d'être **conseillé** par un spécialiste. Vous trouverez aussi d'autres médicaments en libre-service, donc sans ordonnance.

VOUS POURREZ TROUVER ÉGALEMENT DANS CES ENSEIGNES :

- Des produits d'hygiène
- Des fournitures en papeterie
- De la nourriture pour bébé et animaux
- Des jouets pour enfants
- Un espace pour photos d'identité
- Un bureau de poste au fond du magasin (la plupart du temps)

II. TAXES ET POURBOIRES

AH LES TAXES !

C'est sans doute la difficulté commune à tous les nouveaux arrivants au Canada, mais rassurez-vous, vous serez habitués très rapidement.

2 TAXES AU QUÉBEC :

TPS

Taxe sur les Produits et Services

TVQ

Taxe de Vente du Québec

Ce sont des taxes qui sont perçues lors de la **vente** de la plupart des biens et services.

TOTAL DE 14,975% EN 2023



QUELQUES EXPLICATIONS POUR VOS DÉBUTS

- Dans les **supermarchés** et **épiceries** : tous les articles que vous pourrez acheter ne sont pas taxés de la même façon. Certains produits alimentaires ne sont pas du tout taxés. C'est le cas des produits alimentaires de « première nécessité », comme par exemple le pain, le lait et la viande, les fruits et légumes ou encore les œufs...

- ! En revanche, vous paierez des taxes sur les sodas, le café, les produits d'hygiène, la crème glacée, etc.



- Dans les **magasins** : que vous achetiez des vêtements, des chaussures, de l'électroménager ou de la décoration d'intérieur, tous les prix indiqués sur les étiquettes des articles sont hors taxes. Un petit calcul s'impose donc également lorsqu'on fait du **magasinage** (shopping, version québécoise) pour savoir combien on devra payer à la caisse. Pour plus de facilité, ajoutez toujours 15% au prix affiché.

- Au **restaurant** : les menus sont affichés hors taxes. À ces prix, vous devrez ajouter les taxes. Il faut compter en plus, le **pourboire** qui est d'usage (presque une obligation) ici. Il est très mal vu de partir sans laisser de pourboire. Le pourboire minimum attendu s'élève en général à 15 % du total de la note.



TÉLÉPHONE ET INTERNET AU QUÉBEC

I. TÉLÉPHONE

Il est primordial que vous ayez un numéro de téléphone auquel il est possible que l'on vous joigne en tout temps en cas de besoin.

Les forfaits téléphoniques et internet sont plus chers au Québec.

VOUS POUVEZ :

- Prendre un **forfait international** (avec Free par exemple) : vous pouvez donc utiliser votre numéro français ici. Mais attention certains forfaits vous permettent d'appeler vers la France du Canada, mais vous chargent très cher si vous appelez ici au Canada. Et les employeurs canadiens ainsi que les institutions publiques ne vous contacteront pas sur ces numéros étrangers.


OU BIEN :

- Prendre une nouvelle ligne avec un opérateur au Québec, ce qui semble être la meilleure solution.

Cela sera probablement légèrement **plus coûteux**, mais ça vous permettra de téléphoner localement sans tracas. Le prix des forfaits varie beaucoup en fonction des données internet.

LES OPÉRATEURS  

Il existe de gros opérateurs qui couvrent pratiquement toutes les zones comme Bell, Rogers, Telus Mobility, Fido et des plus petits opérateurs qui peuvent être moins chers tels que Virgin ou Koodo mobile.

Si vous souhaitez réutiliser votre appareil, assurez-vous de  regarder s'il est **compatible** avec le réseau canadien et qu'il soit surtout **débloqué** avant votre départ.

II. INTERNET



Vous avez bien sûr la possibilité d'installer une box internet à votre domicile. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur d'accès téléphone (**cellulaire** au Québec) pour savoir s'il peut vous proposer une offre couplée.

FORFAIT MENSUEL : ENTRE 35 ET 70\$

Les principaux fournisseurs sont les mêmes fournisseurs téléphonique.

07 LES IMPÔTS AU QUÉBEC



Toutes les personnes résidant au Québec et disposant d'un revenu ont la **responsabilité** de produire leurs **déclarations de revenus**. L'argent des impôts sert à financer les **services de la collectivité** (santé, éducation, services sociaux, etc...)

Chaque contribuable doit donc déclarer les revenus qu'il a gagnés pendant l'année : c'est la **Déclaration de Revenus des Particuliers**

I. DÉCLARATION DE REVENUS

CHAQUE ANNÉE VOUS ENVOYER DEUX DÉCLARATIONS :

GOVERNEMENT FÉDÉRAL

Une déclaration à l'Agence du Revenu du Canada

GOVERNEMENT PROVINCIAL

Une déclaration à l'Agence du Revenu du Québec

ANNÉE D'IMPOSITION : DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE



Les déclarations de revenus doivent être transmises (par la poste, par internet ou en personne) à **chacun des deux gouvernements** au plus tard le **30 avril** qui suit l'année d'imposition. Si vous avez une somme à régler, vous devez aussi la payer à cette date.

L'utilité de cette déclaration est qu'elle vous permettra aussi de vérifier votre admissibilité aux différents programmes sociaux comme les allocations familiales, les congés parentaux...



Pour compléter ces déclarations, beaucoup de personnes prennent, à moindre frais, un **comptable** qui s'occupe de tout vérifier et de tout remplir. Vous n'aurez plus qu'à signer les différents documents et à envoyer le tout par la poste.

II. PREMIÈRE DÉCLARATION DE REVENUS



FEUILLET T4
RELEVÉ 1

Pour produire vos déclarations de revenus vous aurez besoin de ces deux documents. Ce sont des relevés de toutes les sommes gagnées au cours d'une année auprès d'un employeur.

Votre employeur devrait vous les fournir aux alentours de la fin du mois de février.



LA PREMIÈRE DÉCLARATION DE REVENUS DEVRA ÊTRE ENVOYÉE PAR LA POSTE.

Nous vous conseillons de visiter ces sites :



Déclaration de revenus Québec




Déclaration de revenus Canada

Vous trouverez beaucoup d'informations importantes. Cela vous sera encore plus utile si vous souhaitez faire vos déclarations vous-même.



I. INSCRIRE SES ENFANTS DANS UN SERVICE DE GARDE

Les places en services de garde, aussi appelées garderies, sont offertes pour les jeunes enfants, **de leur naissance jusqu'à l'âge de 5 ans.**

Comme la demande est forte pour obtenir une place, il est  recommandé d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible dans les **jours suivant votre arrivée.**



La Place

En utilisant cette plateforme, vous retrouverez tous les **services de garde** reconnus par le gouvernement du Québec. Vous avez la possibilité de vous **inscrire en ligne** depuis votre pays d'origine.

LES 4 TYPES DE SERVICES DE GARDE RECONNUS AU QUÉBEC

- ✓ Les services de garde **subventionnés** par le **gouvernement du Québec** : Ils offrent un prix par jour réduit et fixe
- ✓ Les services de garde **non subventionnés** : le service de garde détermine lui-même le prix de ses services. Si vous inscrivez votre enfant dans un service de garde non subventionné, vous pourriez cependant **avoir droit à un crédit d'impôt** pour frais de garde.
- ✓ **Centre de la petite enfance (CPE)** : organisme sans but lucratif (ou coopérative) qui fournit des services de garde à **prix réduit** dans une installation. Ces centres sont **généralement subventionnés**.
- ✓ **Service de garde en milieu familial** : une personne dans une résidence privée offre un service de garde à contribution réduite. Elle doit être reconnue par un bureau coordonnateur de la garde en milieu familiale et ne peut accueillir à elle seule un **maximum de 6 enfants de moins de 9 ans** (incluant ses enfants).



II. INSCRIRE SES ENFANTS À L'ÉCOLE

Au Québec, vous pouvez inscrire votre enfant à la **maternelle** dès **l'âge de 4 ans**. **L'école** est ensuite **obligatoire** dès l'âge de 6 ans et jusqu'à 16 ans. _____

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Pour inscrire les élèves du primaire et du secondaire, il faudra communiquer directement avec votre **école de quartier** pour fixer un rendez-vous. Le secrétariat de l'école vous donnera tous les renseignements nécessaires sur l'admission, l'inscription de votre enfant ainsi que les documents à fournir.

LE SYSTÈME SCOLAIRE AU QUÉBEC

LE PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE)

La maternelle prépare votre enfant à l'école primaire mais n'est pas obligatoire. Cependant, la majorité des enfants admissibles y sont inscrits.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Tous les enfants de 6 ans doivent être inscrits à l'école primaire, même s'ils n'ont pas terminé la maternelle. L'enseignement primaire dure 6 ans.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

FORMATION GÉNÉRALE

Après le primaire, vous devrez inscrire votre enfant à des études secondaires. La formation générale au secondaire dure 5 ans avec obtention d'un **Diplôme d'Études Secondaires (DES)**. Elle permet à votre enfant de poursuivre des études postsecondaires.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Elle permet d'acquérir rapidement des **compétences professionnelles** pour pratiquer un métier. Pour y accéder, il faudra avoir réussi une 3^{ème} ou 4^{ème} année de secondaire ou plus si requis par la formation choisie.

CETTE FORMATION PERMET D'OBTENIR

- Un **DEP** : Diplôme d'Études Professionnelles
- Une **ASP** : Attestation de Spécialisation Professionnelle
- Une **AEP** : Attestation d'Études Professionnelles



III. TRANSPORT SCOLAIRE

LES FAMEUX BUS JAUNES (QU'ON A TOUS VUS DANS LES FILMS AMÉRICAINS) EFFECTUENT AUSSI AU CANADA LE TRANSPORT DES ENFANTS À L'ÉCOLE.



C'est la **distance de marche** entre la résidence de votre enfant et l'école qui détermine si votre enfant a droit au transport scolaire

- En Préscolaire : l'enfant doit habiter à **800 mètres** ou plus de son école
- En Primaire : à **1,6 km** ou plus de son école
- En Secondaire : à **2 km** ou plus de son école

Les parents sont responsables de surveiller leurs enfants jusqu'à ce qu'ils montent dans l'autobus et quand ils en descendent. Dans certains cas, compte tenu de la situation de l'arrêt d'autobus et de l'âge des enfants, cela peut signifier que les parents doivent attendre l'autobus avec leur enfant jusqu'à l'arrivée de l'autobus.

DES FRAIS PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉS DANS CERTAINS CAS

Les élèves qui sont inscrits par choix dans une école différente de celle de leur secteur doivent payer des coûts annuels de transport scolaire.

09

NOTIONS DE CULTURE CANADIENNE

Les mœurs sont différentes et les interactions professionnelles et personnelles le sont tout autant. Après quelques jours, vous serez sûrement frappés par l'ouverture et la cordialité des gens. Les expressions, la syntaxe et le vocabulaire varient également.

COMMENÇONS PAR LES BASIQUES

Allo ! Salut, hello !

hello

À date Jusqu'à maintenant

À tantôt À bientôt, à plus tard

Avoir du fun S'amuser

Bienvenue De rien, il n'y a pas de quoi

Blonde Petite amie

Bon matin Bonjour

C'est plate C'est ennuyant, c'est dommage



Chum Petit copain (ou meilleur ami)

Correct Prononcé [correc] - Ça va, tout va bien

Écoeurant Incroyable (faux-ami)

Faque (Ça fait que) - Du coup, alors

Fin de semaine Week-end

Icitte Ici

Jaser Parler, dicuter

Niaiser Se moquer

Pantoute Rien du tout, pas du tout

Péter une coche S'énerver

Prendre une marche Aller se balader

Une chicane Une dispute

Un party Prononcé [parté] - Une fête



LES MOTS DU QUOTIDIEN

Bicycle Vélo

Breuvage Boisson

Cabaret Plateau de service

Céduler Planifier

Cellulaire Téléphone portable

Char Voiture

Chaudière Sceau



Déjeuner Petit-déjeuner
Demander la facture Demander l'addition
Dépanneur Épicerie du coin
Dîner Déjeuner
Dispendieux Cher
Du change De la monnaie
Faire l'épicerie Faire les courses (nourriture)
Frette Froid
Full Beaucoup, plein
Gaz Essence
Laveuse Machine à laver
Lumière Feu de circulation
Magasiner Faire les magasins
Ploguer Brancher un appareil
Pogner Attraper
Sècheuse Sèche-linge
Souper Dîner
Vidanges Déchets



TRADITIONS CANADIENNE

LE TEMPS DES SUCRES

Mi-mars à fin avril

Québec - Visite des cabanes à sucres pour déguster les produits de l'érable.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

24 juin - fête nationale du Québec

La fête nationale du Québec est particulièrement célébrée.

LA COUPE STANLEY

À partir de mi-avril

Début de la phase finale du plus fameux championnat de Hockey. C'est l'ébullition dans tout le pays !

LES CHALETS (COTTAGES)

Les fins de semaine durant l'été

Les canadiens aiment partir quelques jours dans un chalet pour être au coeur de la nature.

LES POW-WOW

Août à septembre

Les peuples autochtones organisent des Pow-Wow, fêtes traditionnelles spirituelles. Il est possible d'y assister en respectant les règles de bienséance.

FÊTE DU CANADA

1er juillet

Fête nationale du Canada commémorant l'indépendance. Feux d'artifices et fêtes populaires seront au rendez-vous !

ACTION DE GRÂCE

(THANKSGIVING)

2e lundi d'octobre

Célébrer les bénédictions reçues pendant l'année. C'est l'occasion de déguster un repas copieux en famille ou entre amis.

SAISON DES COULEURS

Début de l'automne

Vous pourrez observer les magnifiques forêts canadiennes parées de couleurs orangées pendant quelques semaines.

HALLOWEEN

Nuit du 31 octobre

Cette fête est moins populaire qu'aux États-Unis, mais ça reste la fête favorite des petits canadiens (et des plus grands) !

L'HIVER CANADIEN

De novembre à mars

Hockey sur glace, patins, chien de traîneaux, ski, pêche sur glace, spa en extérieur, aurores boréales... L'hiver canadien offre mille opportunités !

INFORMATIONS UTILES



LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À CONNAÎTRE



EXTRÊME URGENCE - 911

URGENCE, POLICE, FEU, AMBULANCE

811

INFO SANTÉ



819-425-6653

SERVICE INCENDIE

1-800-463-5060

CENTRE ANTIPOISON



URGENCE À MONTRÉAL

MONTRÉAL GENERAL HOSPITAL 514-934-1934

CHUM 0514-890-8000

CHU SAINT-JUSTINE (PÉDIATRIE) 0514-345-4931



1 800 790 2424 HYDRO-QUÉBEC

NOS SOURCES

<https://pvtistes.net/guides/canada/>

<https://www.jeparsaucanada.com/>

<https://immigrantquebec.com/fr/>

<https://www.revenuquebec.ca/fr/>

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html>

L'emploi du masculin a été utilisé afin d'alléger l'ensemble du document